


BAREME D'HONORAIRES TRANSACTION

MAISONS – APPARTEMENTS – VILLAS – PROPRIETES

MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRES MANDAT SIMPLE	HONORAIRES MANDAT EXCLUSIF
0 à 30.000 €	Forfait 3.000 € TTC	
30.001 à 50.000 €	Forfait 4.000 € TTC	
50.001 à 150.000 €	7,5%	7%
A partir de 150.001 €	6,5%	6%
Garages&Parkings*/ Locaux commerciaux/ Terrains/ Droits au bail/ Fonds de commerce	10,5%	10%
Estimation	200 € TTC	

 Honoraires à la charge du vendeur sauf stipulation contraire sur le mandat de vente pouvant prévoir la rémunération de l'agence à la charge de l'acquéreur.

 En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

 Taux de TVA à 20%

 * minimum de 3000€ TTC

Barème en vigueur au 1^{er} octobre 2023